

 <p>académie Nancy-Metz</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>  <p>Liberté • Égalité • Fraternité REPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<h1>Discrimin'action</h1> <p><i>Des nouvelles du plan de lutte contre les discriminations, ethno-raciales ou liées au handicap, au sexe, à l'apparence physique...de l'académie de Nancy-Metz proposées par Laurence Ukropina, coordinatrice.</i></p>	<p><b>Lettre n° 15</b> 1<sup>er</sup> semestre <b>2013/2014</b></p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------

### Naissance du pôle égalité de l'Académie

Ce pôle piloté par Jean-Michel Wavelet, IPR vie scolaire, regroupe les deux missions académiques :

- « égalité filles-garçons » coordonnée par Isabelle Harmand,
- « lutte contre les discriminations » coordonnée par Laurence Ukropina.

« Réduire les écarts et le décrochage scolaire à l'échelon de notre académie suppose, entre autres, d'identifier les obstacles à la construction d'une représentation positive des élèves, de leurs capacités et de leurs comportements, à la mise en œuvre d'une attitude bienveillante et d'un traitement non discriminatoire de la part des professionnels. Les entraves sont multiples et sont à l'œuvre de manière plus ou moins explicite dans les processus d'enseignement, de communication, d'évaluation, de sanction, d'orientation et de mise en stage. La loi de 2004 contre les discriminations vient nous aider à qualifier les situations et à vérifier que les critères illégaux (le sexe, l'origine réelle ou supposée, l'orientation sexuelle, le physique...) n'entrent pas en ligne de compte dans les procédures.

L'identification des difficultés ne suffit pourtant pas à y remédier. Dès lors qu'il s'agit de représentations et de pratiques professionnelles, c'est une action quotidienne qu'il convient de développer avec un solide volet formation. Il s'agit également d'impliquer les élèves, les enseignants et les parents dans de multiples actions pour ouvrir la parole et modifier les pratiques. »

### Edito

Nous savons maintenant qu'il y a discrimination également à l'école, tout type de discrimination : fondée sur le sexe – et l'ABCD de l'égalité vise à y remédier -, sur l'origine réelle ou supposée, sur la situation familiale.....

Nous savons que cette discrimination peut être volontaire mais le plus souvent involontaire, inconsciente....

L'académie de Nancy-Metz a franchi ce pas, difficile à franchir mais salutaire pour viser une plus grande égalité entre les différents élèves.

Il nous faut maintenant avancer dans la régulation des situations rencontrées, dans l'accompagnement des changements de pratiques des professionnels de l'école.

Pour cela, il y a besoin de temps de réflexivité sur les pratiques, il y a besoin d'espace de parole entre professionnels, entre élèves et professionnels, entre la famille et l'école.

Et tout cela pour des enjeux fondamentaux : moins de violence, meilleure qualité du lien entre les publics et l'école, plus de bien-être pour tous les acteurs de l'école et donc meilleur apprentissage et meilleure réussite.

LU

### Des situations, des questions, des solutions

- **Les parents d'élèves ne sont pas reçus de la même façon** dans mon collège : le chef d'établissement exige une prise de rendez-vous des familles auprès de son secrétariat (même pour des situations urgentes) alors que d'autres parents, par exemple représentants de parents d'élèves au conseil d'administration, peuvent venir au collège sans nécessairement avoir pris rendez-vous au préalable.
- **Un élève a parlé turc en cours d'anglais** et a fait preuve d'insolence à l'égard de son professeur. Il a été sanctionné. Le principal a reçu l'élève le lendemain des faits et lui a affirmé ouvertement : "**Si tu veux parler turc, retourne chez toi en Turquie !**". Cet élève est né en France.
- Sur une idée de la gestionnaire, **nous avons créé un foyer des élèves dans mon établissement**. Il a donc été installé dans une salle deux tables de baby-foot, un billard et un jeu de palet électronique. D'autre part, il a été installé deux tables de tennis de table fixes dans la cour de récréation qui sont laissées en utilisation libre par les élèves. Le contexte de mon collège est un établissement rural où les élèves sont dépendants des services de bus ; l'objectif de ce projet était d'occuper positivement les élèves dans leur temps de pause et de créer du lien entre les différents niveaux. Rapidement, ce projet a eu un vif succès auprès des élèves : le foyer est occupé pendant presque 2h (ouverture du foyer toutes les 1/2h, par groupe de 20 élèves, surveillé par un assistant d'éducation), et les tables de tennis de table sont utilisées à chaque récréation. Lors de l'inauguration de ces nouveaux espaces, certains collègues m'ont posé de manière amusée la question suivante : "**Pourquoi n'avez-vous pas installé des jeux de filles ?**". J'ai constaté également, après quelques semaines d'utilisation, que **les tables de tennis de table étaient utilisées exclusivement par des garçons, et que la présence au foyer était majoritairement masculine**. J'ai alors pris l'initiative d'aller jouer au tennis de table avec les élèves sur quelques récréations et ai donné volontairement le relais aux filles. La fréquentation du foyer change progressivement vers la mixité. A suivre...

CPE de collège

### Des questions, des remarques...

Vous pouvez contacter :

**Laurence Ukropina,**

Professeure chargée de mission pour coordonner le plan de lutte contre les discriminations

Tel : 06 62 87 22 16

Ou par mail : [laurence.ukropina@ac-nancy-metz.fr](mailto:laurence.ukropina@ac-nancy-metz.fr)

### Régulation

En cours, des élèves crient : « Sales nazis ! Hitler ! » à des élèves blonds aux yeux bleus.

Pour eux c'était, un jeu. « Nous, on nous a traités de « sales terroristes » l'année dernière. »

Et pourquoi rien n'a été dit ?

Cette situation a permis de redire que les élèves qui se sentent insultés doivent en parler aux adultes.

Tribune de George Pau-Langevin - Ministre des Outre-Mer

## L'école face aux discriminations

Le Huffington post - 25 mars 2014

En cette période où s'affichent volontiers instinct de transgression et volonté de rupture avec les valeurs humanistes, la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale s'avère salutaire. Pilier du modèle républicain, l'école a vocation à protéger les enfants de ce mal.

Il faut rendre hommage aux dizaines de milliers de professeurs qui transmettent aux jeunes dans toute leur diversité, la beauté de la langue et de la culture françaises, mais aussi les principes et les valeurs de la République. La réussite de tous les élèves, sans distinction, dépend de leur engagement.

Pourtant, l'espace scolaire n'échappe ni aux préjugés véhiculés par la société, ni aux pratiques qui même involontairement sapent le principe d'égalité républicaine. Source d'un espoir d'émancipation et de mobilité sociale, l'école est aussi le lieu même involontaire de traitements inégaux. L'institution scolaire est confrontée à un croissant sentiment de défiance chez des enfants issus de l'immigration qui la jugent injuste et discriminante à leur égard. Ainsi, les derniers résultats de l'enquête "PISA" (produite par l'OCDE) révèlent une plus faible performance des élèves issus de l'immigration, à milieu social équivalent. Ils sont en effet "au moins deux fois plus susceptibles de compter parmi les élèves en difficulté". Même après la prise en compte du critère lié à l'origine socio-économique, leurs résultats en mathématiques sont inférieurs à ceux des autres jeunes. Les autres pays de l'OCDE parviennent mieux à gérer l'accès au savoir de publics hétérogènes.

**C'est pour répondre à cette réalité que le gouvernement a impulsé trois axes politiques novateurs. :**

- d'abord, l'affirmation d'une politique de Réussite éducative qui consiste en particulier à soutenir et à mettre en œuvre **des actions de soutien personnalisé, de prévention des discriminations et de promotion de l'égalité, en partenariat avec l' ACSE et d'autres institutions, mais aussi à expérimenter de nouvelles pratiques pédagogiques.**

- ensuite, la loi de refondation qui affirme clairement les droits de l'enfant : l'accueillir, quelle que soit son origine conformément à l'article L131-1 du code de l'éducation ; lui transmettre, à travers l'enseignement moral et civique, un socle de valeurs communes : la dignité, la liberté, l'égalité, la solidarité, la laïcité, l'esprit de justice, le respect, l'égalité entre les femmes et les hommes et l'absence de toutes formes de discrimination ; lui garantir une égalité réelle dans les parcours et l'orientation.

- enfin, la refondation de la politique d'égalité républicaine et d'intégration lancée par le Premier ministre a donné lieu à une feuille de route adoptée le 11 février dernier. Cette initiative traduit une prise de conscience par les plus hautes autorités de la République que si l'intégration est acquise pour des millions d'hommes et de femmes qui font des études, travaillent, participent à la vie sociale, économique culturelle et politique de notre pays, en revanche il faut traiter les failles du processus qui peuvent chez certains, et notamment dans une partie de la jeunesse semer le doute sur la force de notre modèle républicain.

Le plan de refondation de l'intégration prévoit ainsi plusieurs mesures essentielles pour l'école : **développer la formation initiale et continue des personnels éducatifs en matière de lutte contre les discriminations ; améliorer la coopération entre les parents et l'institution scolaire, car dans l'intérêt de l'enfant, les parents ne sauraient être mis à distance du fait de leur origine réelle ou supposée, ou encore de leur religion ; s'appuyer sur la réforme de l'éducation prioritaire pour lutter contre les inégalités scolaires ; déconstruire les orientations stéréotypées et les mécanismes d'autocensure qui biaisent les parcours scolaires et professionnels.**

**Les agents de l'Education nationale, acteurs essentiels de la vie scolaire doivent être dotés d'un savoir faire utile face à un public hétérogène, et être accompagnés pour y faire face. Ainsi les nouveaux cahiers des charges de la formation des enseignants et des autres personnels de l'éducation, précisent que ces derniers "font partager les valeurs de la République" et "prennent en compte la diversité des élèves". Ils doivent fournir les outils nécessaires à la compréhension des discriminations.**

Ce programme d'action traduit l'engagement fondamental d'un quinquennat présidentiel placé sous le sceau de la jeunesse. Nombre de politiques initiées par nous depuis vingt mois, prennent ainsi tout leur sens, car elles concernent souvent ces jeunes modestes, issus de l'immigration, qu'il s'agisse de la réforme de l'éducation prioritaire, de la lutte contre le décrochage scolaire, ou d'une meilleure coopération entre les parents et l'institution scolaire.

Après la scolarité, pour leur assurer un accès à l'emploi plus équitable, figurent aussi dans cette feuille de route des mesures réclamées depuis longtemps par le monde associatif et les progressistes : Ainsi les méthodes de recrutement par compétences et non principalement par diplômes, ou la généralisation du label diversité dans les administrations.

### CAS DU CONSEIL DE DISCIPLINE : une instance à réguler !

Le conseil de discipline concernait **deux élèves dont les classes sociales et professionnelles sont à l'opposées l'une de l'autre**. L'une compte parmi les plus favorisées, l'autre cumule les difficultés (sociales, linguistiques et intellectuelles).

#### Les élèves comparaissaient pour des faits d'insultes à l'origine de violences (coups et blessures).

Lors du conseil de discipline :

- l'élève de famille défavorisée était absent. Sa mère était présente et a écouté les griefs reprochés à son fils. Elle avait des difficultés à comprendre et essayait tant bien que mal d'apporter des arguments pour expliquer la violence de son fils face aux insultes proférées par son camarade. Elle a expliqué que sa situation familiale était très difficile (père violent dont elle-même est victime, famille nombreuse, chômage, difficultés linguistiques, illettrisme, ...). Sa grande crainte était que son fils reproduise le schéma du père. Elle n'a cessé de dire que l'école était son seul espoir pour que son fils s'en sorte et puisse avoir une autre trajectoire que celle du père. Le conseil de discipline a prononcé l'exclusion définitive de cet élève.

- le deuxième élève ainsi que ses deux parents étaient présents. Il avait bien préparé son conseil de discipline. Il a demandé pardon à son auditoire, expliqué sa prise de conscience de la gravité de ses actes,.... Les parents n'intervenaient qu'à la demande des membres du conseil de discipline et reprochaient à la communauté éducative d'avoir laissé s'établir un code de communication dégradant entre les élèves sans que les adultes n'interviennent pour remédier à cette situation. Le conseil de discipline a statué sur une exclusion temporaire avec sursis.

A noter qu'avant le conseil de discipline, **certains collègues, qui ne voulaient plus voir le premier élève dans l'établissement, ont commencé à jouer sur le thème de la peur** : « Il faut faire attention, il s'agit d'un « Tchétchéne ». Ces « gens là » sont dangereux, n'ont peur de rien, nous en serons probablement un jour victime. S'il avait eu un couteau, il l'aurait planté dans le corps de son camarade... » Quelque part, influencer certains membres du conseil de discipline a bel et bien commencé avant le conseil. Les jugements prennent facilement le dessus sur les faits.

**Entre personnes ayant bien connaissance des codes du système éducatif et ceux qui les ignorent pour une raison ou pour une autre, l'école juste devient injuste !**

Un professeur

### DOCUMENTS DE TRAVAIL 205

#### La place du racisme dans l'étude des discriminations

Christelle Hamel, Maud Lesné et Jean-Luc Primon /INED- février 2014

Parmi les contextes cités, **les lieux publics et l'école se disputent la première place du triste palmarès des espaces où le racisme s'exprime le plus librement**. Dans l'espace public qui réunit la rue, les transports et les magasins, plus de la moitié des immigrés, mais aussi des descendants d'immigrés et des personnes originaires des DOM ou de leurs descendants, y ont subi du racisme. **Seules exceptions, les personnes originaires d'Europe. Les immigrés d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud-Est se révèlent particulièrement exposés**. Parmi eux, près des ¾ des personnes ont subi du racisme dans un espace public. Ces taux restent quasiment identiques pour les descendants d'immigrés d'Afrique subsaharienne. Expérimenter le racisme à l'école concerne la moitié des descendants d'immigrés et près des deux tiers des enfants des originaires d'Asie du Sud-Est. Pour les immigrés qui, contrairement à la plupart des descendants, n'ont pas réalisé l'ensemble de leur scolarité en France les taux sont plus faibles. Exception faite des immigrés d'Europe du Sud qui sont justement plus nombreux à être arrivés en France en bas âge. Ces déclarations rappellent les résultats d'une recherche déjà ancienne sur l'idéologie raciste chez les écoliers italiens menée par Paola Tabet (2000) entre 1990 et 1997 qui pointaient la force des préjugés inculqués aux enfants. **Ces résultats mettent l'institution qu'est l'école face à l'épreuve de la construction d'une réponse éducative (Dhume-Sonzogni, 2007)**, d'autant plus que les élèves ne sont pas forcément les seuls auteurs de ces comportements racistes. Globalement, les femmes ont moins souvent cité l'école avec un écart important pour les enfants d'immigrés (35% pour les femmes contre 53% pour les hommes).

### S'interroger soi-même pour lutter contre les discriminations

(...) Dans le cadre de mes activités de recherche, je conduis des travaux dans une perspective à la fois historique (historiographique) et sociologique (sociologie de l'action publique des politiques publiques de lutte contre les discriminations). J'ai eu l'opportunité de travailler sur un certain nombre de dispositifs qui ont pour point commun de mettre en jeu des représentations négatives liées à l'immigration. Beaucoup de ces dispositifs favorisent une approche par la connaissance, l'hypothèse soutenue étant que les représentations sont liées à une méconnaissance de l'immigration et que des apports de connaissance vont peser sur les stéréotypes, et par ricochet, sur le racisme et les discriminations. C'est dans ce sens que l'action publique s'est, en partie, développée.

**Pour ma part, il me semble que l'infléchissement des représentations ne suffit pas pour lutter contre les discriminations**. La diffusion de connaissances est une façon très rationnelle, très cartésienne, d'aborder la question des discriminations et du racisme. **On sait que la race n'existe pas mais le racisme existe toujours voire se développe. Si on fait le parallèle entre l'approche scientifique du racisme et le phénomène social, on se rend compte que la connaissance est insuffisante**. Pour ce qui est du racisme en effet, qui découle de représentations négatives de groupes racialisés, on a cru qu'après la mission de C. Levi-Strauss en 1952, la notion de race serait remise dans les poubelles de l'histoire et avec elle le racisme, et il n'en est rien (le racisme est aujourd'hui différentialiste, fondé sur une hiérarchisation des cultures). **Par ailleurs, on oublie parfois que la discrimination est un délit. L'application du droit est indispensable pour prévenir et lutte contre les discriminations (information, dissuasion, sanction)**. C'est le rôle de l'Etat de garantir le respect de l'Etat de droit et force est de constater que le droit ne constitue pas à ce jour un rempart suffisant, une menace crédible.

**Deuxièmement, les représentations présentent une grande résistance aux changements** et ce changement est limité par la nature contradictoire des messages que l'on reçoit. L'immigration est, ce que l'on appelle, une question socialement vive c'est-à-dire qu'elle fait l'objet de débats et de polémiques dans les sphères politique et médiatique et qu'en conséquence, ces débats alimentent le sens commun en images négatives. **Autrement dit, le sens commun, l'opinion publique sont nourris quotidiennement en images négatives et que cela rend extrêmement difficile le travail de déconstructions des représentations**. (...)

Enfin, travailler les représentations sans agir sur les conditions d'expérience quotidienne conduit non pas à peser sur les représentations (sociales) mais à renforcer la représentation (politique) de soi comme bien-pensant.

Aussi, **conclurai-je en disant que tout travail sur les représentations d'autrui nécessite en premier lieu un travail de réflexivité sur les catégories que le professionnel mobilise, c'est-à-dire qu'il s'agit d'abord d'interroger ses propres présupposés avant de questionner ceux des autres**.

**Intervention de Suzana DUKIC, chercheure-coopérante à l'ISCRA –Toulouse, novembre 2013**

### Sur les insultes, notamment homophobes

*« C'est pourquoi on ne s'affranchit jamais de l'injure, ni de la honte. D'autant que le monde nous lance à chaque instant des rappels à l'ordre, qui réactivent les sentiments qu'on aimerait oublier, qu'on croit parfois avoir oubliés (...) Il (...) est impossible d'ignorer les forces sociales (...) – celle de la norme – et donc les affects que celles-ci ont inscrits et réinscrivent sans cesse au plus profond du psychisme des individus stigmatisés.*

*Il ne suffit pas d'inverser le stigmat, pour parler comme Goffman, ou de se réapproprier l'injure et de la resignifier pour que leur force blessante disparaisse à tout jamais. On chemine toujours en équilibre incertain entre la signification blessante du mot d'injure et la réappropriation orgueilleuse de celui-ci. On n'est jamais libre, ou libéré. On s'émancipe plus ou moins du poids que l'ordre social et sa force assujettissante font peser sur tous à chaque instant. »*

*Extrait de « Retour à Reims »,  
de Didier Eribon,*

*Professeur de philosophie à l'université d'Amiens*

### Des actions possibles :

**Dans certains établissements**, des groupes ont demandé un temps de formation :

- pour s'interroger sur la discrimination à l'école et dans leurs pratiques. Le groupe ainsi créé se retrouve plusieurs fois dans l'année.
- pour aborder la régulation des propos à caractère raciste, sexiste ou homophobe. Les personnes concernées ont demandé une formation plus ample face à des situations qui leur posent de nombreuses questions.

De même, des temps de réflexion ont été organisés lors **de séances de bassin**,

- sur la régulation des propos à caractère raciste, sexiste ou homophobes des élèves,
- sur la relation entre discrimination et décrochage scolaire,
- sur la régulation des propos à caractère raciste, sexiste ou homophobe des personnels par les chefs d'établissement.

Si ce type d'intervention vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter.

### Une autre manière d'agir

Organiser un forum dans le cadre du CESC qui permette, notamment, d'aborder la question de la discrimination avec des séances à destination des classes et/ou des professeurs. L'ont expérimenté, pour la première fois ou depuis plusieurs années, :

- le collège P.Mendès France de Woippy (semaine du respect)
- le lycée A.Fournier de Metz (deux journées)
- des établissements autour du lycée Varoquaux à Tomblaine dans le cadre des journées citoyennes organisées par le CDAD 54 (Centre d'Accès aux Droits) ;
- le lycée de Dombasle sur Meurthe.

### Le réseau national de lutte contre les discriminations - coordonné par l'IFE (Institut Français de l'Éducation)

#### Principes de ce réseau :

L'objet de travail du réseau est clairement celui de la discrimination dans le champ scolaire.

► Pour cela nous nous appuyons sur la compréhension des mécanismes discriminatoires à l'École (voir [le texte référentiel sur la discrimination à l'École du réseau](#)).

► La notion de discrimination, renvoie à la problématique de l'(in)égalité de traitement, autrement dit la manière dont l'institution scolaire – son fonctionnement, ses dispositifs, les pratiques de ses agents – traite les publics et contribue à produire des inégalités qui ont des effets à la fois dans l'école et au-delà.

► L'École a une responsabilité dans le traitement de cette question.

► La question ne se laisse pas saisir ou dissoudre dans d'autres thèmes reconnus ([ni « problème d'intégration »](#), [ni « promotion de la diversité »](#), [ni « égalité des chances »](#), [ni « violence à l'école »](#), [ni « harcèlement entre élèves »](#)...).

*Le réseau n'est pas un réseau de spécialistes, mais un réseau d'acteurs de l'École qui sont en recherche et qui travaillent chacun à leur niveau la question des discriminations dans l'institution scolaire.*

#### Objectifs :

Les objectifs généraux du réseau sont de contribuer au minimum :

► à faire progresser la reconnaissance de ce problème public au sein de l'institution scolaire ;

► à tisser des liens d'interconnaissance, d'échange et de mutualisation entre les acteurs d'ores et déjà engagés dans l'action sur cette problématique ;

► à développer et faire circuler des ressources – et d'abord un cadre référentiel commun, stable (mais non figé) et accessible - pour et par l'ensemble des acteurs intéressés à s'engager dans ce travail.

Le réseau est né de la volonté d'acteurs de terrain qui ont amorcé **un travail sur la discrimination dans le champ scolaire** et qui se sont retrouvés dans un séminaire organisé par l'Institut Français de l'Éducation sur le partenariat éducatif dans les territoires prioritaires. Ils ont décidé de s'engager dans une mise en réseau plus structurée de leur travail sur cette question en s'appuyant sur une coordination de l'IFÉ, et un financement de l'ACSé pour qui cette thématique est une priorité.

#### Qui sommes-nous ?

Le réseau national de Lutte Contre les Discriminations à l'École est un collectif d'acteurs de l'École, représentant différentes catégories de personnels de l'Éducation Nationale (Proviseurs de lycées, Principaux de collèges, assistantes sociales, professeurs de collège, directeurs d'école, professeurs des écoles, coordonnateurs de réseau d'Éducation Prioritaire, IEN, IPR, conseillers techniques de DSDEN) de différentes Académies, ainsi que d'autres personnes en lien avec l'École, tous engagés dans une réflexion sur cette question, animé par deux chargés d'étude de l'Institut Français de l'Éducation et un sociologue.

#### Pour télécharger le livret de présentation du réseau :

<http://reseau-lcd-ecole.ens-lyon.fr/spip.php?article15>

Si vous êtes engagé-e ou que vous souhaitez vous engager dans une réflexion sur les discriminations à l'école, vous pouvez demander à vous inscrire dans le réseau. Notre support principal d'échange est une liste de discussion électronique à laquelle les membres sont inscrits.

Votre demande d'inscription est à envoyer à Stéphane Kus : [stephane.kus@ens-lyon.fr](mailto:stephane.kus@ens-lyon.fr)